



## Royal sur la mutation de professeurs pédophiles en Outre-mer: "pas de fondement" dit Blanquer

Paris, 4 févr. 2020 (AFP) -

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a affirmé mardi n'avoir "aucun élément probant" permettant de corroborer des propos de l'ex-ministre socialiste Ségolène Royal, dans lesquels elle affirme qu'"avant", les professeurs pédophiles étaient "discrètement mutés" en Outre-mer.

"Je pense que tout ceci n'a pas de fondement", a affirmé le ministre lors des questions aux gouvernement à l'Assemblée.

Il était interrogé par le député de Guyane Gabriel Serville (GDR), qui a demandé "des explications" sur cette phrase prononcée par Ségolène Royal, début janvier sur BFMTV-RMC: "Avant on mutait discrètement les professeurs pédophiles et si possible dans les Outre-mer comme ça, c'était loin, et on n'en entendait plus parler".

Interrogée par l'AFP, Mme Royal, ancienne ministre déléguée à l'Enseignement scolaire (1997-2000), n'a pas souhaité faire de commentaires.

"Les populations des outre-mer qui doivent en permanence faire face à des histoires singulièrement douloureuses ne comprennent pas et exigent des explications. +Avant+ c'est quand précisément, +on+, c'est qui exactement, et qui sont ces pédophiles dont elle parle, où sont-ils, que sont-ils devenus et quid de ce qu'il se passe actuellement"? a demandé le député, par ailleurs ancien proviseur.

"Nous, parents, enfants et professeurs des Outre-mer veulons savoir. Si ces propos étaient confirmés, nous serions face à un véritable scandale d'Etat, scandale qui témoignerait, une fois de plus, le peu de considération manifesté à l'égard des Outre-mer par certains de nos dirigeants", a-t-il ajouté.

Jean-Michel Blanquer, qui a dit "comprendre l'émotion" suscitée par les propos de l'ancienne ministre, a précisé ne pas être "comptable des propos de Madame Royal".

"Je n'ai aucun élément probant venant à l'appui de tels propos, donc avant d'envisager quoi que ce soit d'autre, il faut évidemment savoir sur quoi elle se base pour dire une chose pareille. Pour ma part, sur des faits dont elle parle, qui seraient antérieurs à sa fonction assez ancienne maintenant de ministre déléguée à l'éducation, je n'ai absolument aucun élément pour corroborer cela", a déclaré le ministre.

Il a précisé que "sur la situation actuelle, il y a une loi de 2016" qui "est parfaitement clair sur ces enjeux et qui nous amène à examiner pour tous les personnels de l'Education nationale l'existence éventuelle de condamnations liées aux enjeux de la pédophilie. Il va de soi que chaque fois qu'une personne est dans ce fichier, elle ne peut pas être titulaire de l'Education nationale, la règle est très claire, elle vaut évidemment autant pour la métropole que pour l'Outre-mer".

caz-npk/ib/swi

Afp le 04 févr. 20 à 19 05.